

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 01 avril 2022**

Nombre de conseillers

en exercice	10
de présents	07
de votants	08

L'an deux mille vingt-deux et le premier avril à 18 heures ;
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Serge CONSTANS, Maire

Etaient Présents : Mmes Céline BARRE, Christine MESSEGER, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;
MM. Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;

Absent représenté : M. Bernard DE WACHTER donne pouvoir à Mme Pascale SOLE ;

Etaient absents : Mme Maria-Térésa LIOTARDO et M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSEGER ;

N° 2022-04-021

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 POUR LE BUDGET
PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Christine MESSEGER, Adjointe aux finances pour exposer la situation aux membres présents :

Considérant le budget primitif de la commune et le budget annexe « eau et assainissement », et statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021 :

Constatant le résultat de l'exercice 2021 :

Excédent de fonctionnement 29 110,15 €

Constatant le résultat de clôture 2020 :

Excédent de fonctionnement 458 923,65 €

Résultat à affecter : 488 033,80 €

Résultat à affecter du budget annexe « eau et assainissement » : 42 632,88 €

<u>Constatant le solde d'exécution en investissement :</u>	
Déficit d'investissement 2021 :	-86 028,21 €
Excédent antérieurs reportés :	66 494,99 €
<u>Solde d'exécution d'investissement 2021 :</u>	-19 533,22 €
<u>Résultat à affecter du budget annexe « eau et assainissement » :</u>	211 403,69 €

<u>Solde des restes à réaliser :</u>	
En dépense :	192 535,00 €
En recettes :	127 643,00 €
Solde :	- 64 892,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 de la façon suivante :

En excédent de fonctionnement reporté :	
- Recette de fonctionnement : art 002 (488 033,82 - 42 632,88)	530 666,68 €

En solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	
- Recettes d'investissement : art 001 (211 403,69 - 64 892,00 - 19 533,22)	126 978,47 €

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours , mois et an que dessus

Le Maire, Serge CONSTANS

